

**Date de première publication : 04 juin 2021****Date de mise à jour : XX**

*La présente fiche synthétise les éléments d'information contenus dans la note de cadrage votée en CFVU le 27 mai 2021 et diffusée aux équipes pédagogiques le 28 mai 2021.*

## **RAPPEL DU CONTEXTE :**

Depuis le 3 mai 2021, les évolutions favorables de la situation épidémique permettent d'amorcer, au niveau national, un processus d'allègement progressif des contraintes sanitaires.

Face à l'amélioration de la situation, la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le Premier ministre ont annoncé en avril 2021 que la rentrée universitaire 2021-2022 pourrait se dérouler à 100% en présentiel, en précisant qu'un scénario de jauges à 50% devrait être envisagé si des évolutions défavorables devaient intervenir.

**L'hypothèse privilégiée à cette heure pour la rentrée universitaire dans notre établissement est donc celle d'une reprise des enseignements en présentiel intégral.** Toutefois, le principe de prudence et de responsabilité devrait conduire à maintenir un certain nombre de dispositions pour réguler les flux de circulation, réduire autant que possible les regroupements et éviter ainsi les risques de contamination au sein de notre communauté universitaire.

Par ailleurs, afin que notre université puisse, au moment de la rentrée, faire face à une éventuelle restriction des jauges qui serait imposée en raison d'une possible dégradation du contexte sanitaire, il est important que les équipes pédagogiques préparent l'organisation des activités d'enseignement en conséquence.

## **1. REPRISE DU PRÉSENTIEL INTÉGRAL : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

Pour que la reprise des enseignements en présentiel à 100% puisse s'effectuer en assurant des conditions de sécurité à toute la communauté universitaire, certaines dispositions spécifiques doivent être prises, notamment pour le campus du Mirail.

### **▪ Échelonnement de la journée de cours**

Parmi ces dispositions, l'échelonnement des horaires de cours dans la journée vise à réguler les circulations (dans les transports en commun comme sur le campus), à éviter les attroupements et à répartir les flux vers les espaces de restauration au moment de la pause

méridienne. Cet échelonnement ne doit pas pour autant empêcher l'organisation des activités sportives et culturelles qui contribuent à la reprise de la vie universitaire. Ainsi, l'organisation de la journée répondrait aux principes ci-dessous :

- Un décalage des débuts et fins de cours selon les composantes est maintenu afin de limiter les occasions de contamination dans les transports, dans les déplacements entre les salles de cours et au moment de la restauration.
- Dans la mesure où beaucoup d'étudiant·e·s passent d'une UFR à une autre au fil de la journée, en fonction de leur discipline principale, de leur discipline associée ou de leurs options, un intervalle est maintenu entre les cours des diverses composantes. Cela permet qu'un·e étudiant·e qui commencerait un cours à 8h20 puisse suivre le cours d'une composante qui aurait commencé la journée à 8h.
- Ces décalages entre les cours sont réduits par rapport à l'année qui vient de s'écouler, afin de revenir à la durée habituelle des cours de deux heures.
- Le respect de la pause méridienne, permettant notamment l'organisation et la participation à des activités culturelles et sportives, amène à ne pas reprendre les cours avant 14h.

Ces principes se traduisent de la manière suivante :

	Première plage	Deuxième plage	Troisième plage	Quatrième plage	Cinquième plage
UFR Psychologie et UFR LPMASC	8h-10h	10h30-12h30	14h-16h	16h15-18h15	18h30-20h30
ISTHIA et UFR HAA	8h10-10h10	10h40-12h40	14h05-16h05	16h20-18h20	18h30-20h30
UFR LLCE et UFR SES	8h20-10h20	10h50-12h50	14h10-16h10	16h25-18h25	18h30-20h30

NB1 : Le dernier créneau de la journée est le même pour toutes les UFR, afin d'éviter une fin de journée trop tardive.

NB2 : La quatrième et la cinquième plages donneront lieu à des enseignements qui pourront être en présentiel. Ils devront alors donner lieu à la fourniture d'un justificatif tant que le couvre-feu sera maintenu à 18h (pour les deux plages) ou maintenu à 20h (pour la cinquième plage).

NB3 : La grande majorité des plages ont une durée de 2 heures mais les plages de 1 heure, 1 heure 30 ou 3 heures devront être insérées dans ce schéma.

### ▪ Stratégie de dépistage

Les moyens déployés par l'établissement depuis de nombreux mois pour contribuer au dépistage et au traçage des cas contacts seront prolongés afin de réduire les risques d'apparition de chaînes de contamination dans l'établissement.

Ainsi, les dispositifs de dépistage internes seront maintenus, sous la forme des autotests et/ou de réouverture du centre de dépistage, le cas échéant.

Par ailleurs, la cellule de traçage demeurera opérationnelle pour identifier et informer les cas contacts des personnes testées positives.

### ▪ **Autres dispositions**

D'autres dispositions relatives à la situation sanitaire demeureront valables pour le premier semestre 2021-2022 afin d'adapter l'organisation de la journée pédagogique à un contexte sanitaire qui resterait incertain :

- Port du masque obligatoire sur les campus, à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique
- Respect des gestes barrière (lavage régulier des mains...) et des mesures de distanciation sociale en l'absence de masque

D'autres dispositions pratiques seront peut-être ajoutées, en fonction du contexte sanitaire et des recommandations ministérielles qui prévaudront à la rentrée.

## **2. EN CAS DE DÉGRADATION DE LA SITUATION SANITAIRE : RESTRICTION DES JAUGES ET ARTICULATION DISTANCIEL/PRÉSENTIEL**

Une dégradation de la situation sanitaire pourrait conduire à restreindre les jauges dans l'université. À ce stade, nous ignorons si le principe de demi-jauge annoncé par Mme la Ministre de l'ESRI devrait s'appliquer au niveau des campus ou au niveau de chaque espace d'enseignement. En tout état de cause, la restriction des jauges conduirait à recourir, pour les étudiant·e·s ne pouvant être accueilli·e·s sur les campus, à des modalités d'enseignement distancielles combinées avec les modalités présentiels.

### ▪ **Premiers éléments de cadrage pour le travail préparatoire**

En vue du travail préparatoire que souhaitent conduire les équipes pédagogiques, des premiers éléments de cadrage peuvent aujourd'hui être apportés :

- L'organisation des enseignements visera à investir au maximum les possibilités de présentiel laissées par les restrictions de jauge.
- La bascule de tout un enseignement en distanciel et durant tout le semestre devra être évitée autant que possible.
- Si l'option d'une présence, une semaine sur deux, par demi-groupes, est adoptée durant une période par les équipes pédagogiques, l'alternance devra être basée sur le numéro de carte d'étudiant·e (semaine A : numéro pair : semaine B : numéro impair). Dans ce schéma, les enseignements devraient donner lieu à une modalité distancielles pour les étudiant·e·s n'étant pas autorisé·e·s à être présent·e·s.
- Certains enseignements pourront tout de même, à titre dérogatoire, être délivrés en présentiel pour tou·te·s les étudiant·e·s, s'il est possible de réaffecter des salles représentant au moins le double de la capacité prévue (ou si les salles affectées ont déjà cette capacité double). Il s'agit des formations ou UE :

- Liées à un impératif de manipulation ou d'utilisation d'instruments ou de logiciels qui ne sont accessibles aux étudiant·e·s que sur nos campus
- Liées à la présence d'étudiant·e·s en alternance ou en formation continue pour qui la présence est une obligation
- Liées aux préparations aux concours

S'il n'est pas possible de réaffecter des salles représentant au moins le double de la capacité prévue, ces formations (ou UE) suivent elles aussi le modèle d'alternance selon les numéros de carte d'étudiant.

- De façon dérogatoire, si les conditions sanitaires le permettent, la modalité de cours en présentiel hebdomadaire est également maintenue pour les étudiant·e·s et usager·ère·s en situation de handicap, ainsi que leurs accompagnateur·rice·s ou preneur·euse·s de notes.

#### ▪ **Autres dispositions**

Dans ce scénario d'alternance présentiel/distanciel, certaines dispositions prises au premier semestre 2020-2021 demeurent cependant valables pour le premier semestre 2021-2022 pour adapter l'organisation des activités pédagogiques présentes à un contexte sanitaire qui restera incertain :

- Aménagement horaire de la journée pédagogique décrit dans la section précédente
- Port du masque obligatoire sur les campus, à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments
- Présence de distributeurs de gel hydroalcoolique dans les bâtiments
- Respect des gestes barrière et des mesures de distanciation sociale

### 3. LE DÉROULEMENT DES ÉVALUATIONS

Quelles que soient les conditions de déroulement de l'année 2021-2022, **il est essentiel que le calendrier d'examen soit respecté**. Tout décalage de ce calendrier implique des préjudices importants pour les étudiant·e·s et une dégradation des conditions de travail des équipes pédagogiques, administratives et techniques. Sauf cas de force majeure, les sessions d'examen se dérouleront donc lors des périodes prévues par le calendrier universitaire voté par les instances pour 2021-2022.

L'hypothèse privilégiée est celle d'une tenue des examens en présentiel lors de la première session du premier semestre de l'année 2021-2022, néanmoins, il est demandé aux responsables d'UE de prévoir, lors du vote des modalités de contrôle des connaissances pour chacun des deux semestres, que celles-ci intègrent la possibilité de passer les épreuves en distanciel aussi bien qu'en présentiel.

#### 4. MODALITÉS SPÉCIFIQUES

Les instituts et écoles internes, les formations relevant d'un calendrier spécifique, les enseignements de préparation aux concours et les formations relevant spécifiquement de la formation continue, peuvent, au regard de leurs contraintes particulières, adapter le calendrier et l'organisation présentés ci-dessus, tout en respectant les principes directeurs définis.